

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Charlevoix, Ile-aux-Coudres.— M. Jacob Maillon, en remplacement de M. Sifrois Dufour.

Comté de Chicoutimi, Bagotville (canton).— MM. Isaïe Comé et Dyline Bouchard, en remplacement de MM. Victor Bouchard et Ernest Tremblay.

Comté de Dorchester, Standon.—MM. Napoléon Roy et Joseph Charland, le premier en remplacement de M. Philéas Noël, et le second en remplacement de M. Onésime Rémillard.

Comté de Jacques-Cartier, Ile Bizard.— M. Maxime Théoret, en remplacement de M. Emery Dutour.

Comté de Saguenay, Baie des Anglais.— MM. Maxime Richard et Joseph Plourde, en remplacement de MM. Pierre Girard et William Oiseau.

Comté de Saguenay, Mille-Vaches.— MM. Théophile Tremblay et Olivier Thébault, en remplacement de MM. George Quinn, père, et Dosithee Gagnou.

*Syndics d'écoles.*

Comté d'Argenteuil, Wentworth.—M. Benjamin Laselle, en remplacement de lui-même.

Comté de Missisquoi, canton de Dunham.—M. Solyme Phénix, en remplacement de M. Jean-Baptiste Boucher.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1888), de détacher de la municipalité scolaire du "village de Laprairie," la côte dite "Saint-Jean," ou "La Borgnesse," et la côte dite "Saint-Joseph," ou "Grande Coulée," et les annexer à la municipalité scolaire de la "paroisse de Laprairie," dans le comté de Laprairie, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1888), de nommer M. Alfred Gingras, fils, commissaire d'écoles de la municipalité de Nelson, comté de Mégantic, en remplacement de M. Héliodore Guay, sorti de charge.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1888), de nommer M. L. Napoléon Picard et Daniel Boudreau, commissaires d'écoles à la Pointe-aux-Esqui-

maux, Saguenay, en remplacement de MM. Christophe Cormier et Louis Cummings, sortis de charge.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1888), de nommer MM. George Audet et Augustin Lapointe, commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Léon de Standon, comté de Dorchester, le premier en remplacement de M. Jacques Audet et le second en remplacement de M. Achille Breton, dont le terme d'office est expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1888), de nommer commissaires d'écoles pour la municipalité de Paspébiac, comté de Bonaventure : M. John Giguère en remplacement de J. E. Lebrasseur, dont le mandat est expiré ; M. Louis Horth, dont le mandat est expiré, en remplacement de lui-même ; M. Abraham Castilloux en remplacement de M. Pierre Aspireau, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1888), de nommer MM. Isaïe Pouliot et Clovis Baril, commissaires d'écoles pour la municipalité d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, le premier en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré, et le second en remplacement de M. Hercule Garneau, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1888), de nommer MM. Philémon Laniel, Félix Labrosse, Séraphin Prézeau, Emery Chauret et Ephrem Trottier, commissaires d'écoles de la nouvelle municipalité de la Côte Saint-Jean, comté de Jacques-Cartier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Avis de demande d'annexion de municipalité.*

Détacher de la municipalité de Saint-Donat, dans le comté de Rimouski, les lots Nos 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, du cadastre de la paroisse de Saint-Donat, et les annexer à la municipalité de Saint-Joseph de Lepage, dans le même comté, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUIMET.